

<http://menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article339>

# A l'occasion d'une renaissance longtemps attendue...

- Revue N°43 -

Date de mise en ligne : mercredi 24 juin 2009

---

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

---

**Â« Second testament de Me Viard-Morel, écrit et signé à Sainte-Ménéhould le 8 août 1902 Â»**

-----"Je donne et lègue à la ville de Sainte-Ménéhould ma maison, place de l'Hôtel de ville, avec le petit jardin y adossé, pour faire un musée. A cet effet, je lui donne et lègue un commencement de collection dont je donne le détail sur une feuille à part et un capital nécessaire pour acheter un titre de 1000 f de rente française trois pour cent et ce pour l'aider à entretenir et au besoin embellir l'immeuble, mais je ne veux aucune autre affectation pour ma maison, ni salle des fêtes, ni salle de concert, ni logement pour militaires.

-----Je donne et lègue à la Fabrique de l'église de Sainte-Ménéhould le capital nécessaire pour acheter un titre de 1000 f de rente française trois pour cent, les arrérages de cette rente seront employés à célébrer deux messes basses par mois publiées en chaire le dimanche qui précède, à restaurer, embellir et consolider ma chapelle, des fleurs devront y être déposées, en été elles seront naturelles, en hiver artificielles, couronnes, croix, bouquets, etc...

-----Je fixe comme suit les dates où elles devront être déposées, jours anniversaires des décès, 2 mai, 14 décembre, 25 février et le jour anniversaire de ma mort. Le 1er novembre, le jour de Pâques et le jour de l'Assomption. Tous les samedis, la chapelle devra être nettoyée et, lorsque le besoin s'en fera sentir, j'exige que les ornements soient renouvelés, nappes d'autel, flambeaux, vases, christ, etc... J'insiste sur ce point, mes parents ni les parents de mon mari, qui ont déjà hérité, ne déposant jamais une fleur dans cette modeste chapelle. Il sera donné 6 francs par mois au sacristain ou la sacristine qui entretiendra ma chapelle et les tombes voisines m'appartenant."

-----Â« Ecrit, daté et signé de ma main à Sainte-Ménéhould le 8 août 1902. Â»

-----Signé Veuve Viard-Morel.

-----Il est intéressant d'ajouter à ce document qu'en 1932, Mme Elisabeth Bardon, née Lemaire de Ribeaux à Sainte-Ménéhould en 1894, est venue plusieurs fois à Menou vérifier l'application du legs. Sans succès.

-----Les années passant, la seconde guerre mondiale ayant, par nécessité, affecté le bâtiment à toutes autres fins qu'un musée, la patience de Mme Bardon s'usant, elle adressa, en janvier 1966, un courrier recommandé à Monsieur le Maire de Sainte-Ménéhould, lui accordant encore un an de délai, au-delà duquel elle serait Â« au regret de poursuivre la ville de Sainte-Ménéhould en annulation de legs. Â»

Patience et longueur de temps...